



le travail

du permanent

Le
vote
à
l'Hydro:

une
lutte
qui
ne
sera
pas
facile

le travail du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

p.2

UNE LUTTE QUI NE SERA PAS DE TOUT REPOS

C'est définitif maintenant : il y aura vote à l'Hydro-Québec le 30 septembre prochain parmi les employés de métiers et les employés de bureau qui devront choisir entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (FTQ) et les syndicats affiliés à la Fédération Canadienne des Employés des Services Publics (CSN).

Cette lutte d'un mois ne sera pas de tout repos. C'est 7,000 travailleurs qui doivent voter et ils sont dispersés à travers tout le Québec. Il ne faut pourtant pas croire ce qu'André Thiébaudeau, du SCFP, se plaît à raconter publiquement, à savoir que son syndicat représente maintenant 5,000 de ces travailleurs parce que le Syndicat des Employés de Bureau, l'International Brotherhood of Electrical Employees et l'International Union of Chemical Workers seraient passés chez eux.

Ce qu'on sait c'est que ce supposé appui que le SEB indépendant notamment, aurait accordé au SCFP vient d'une réunion spéciale tenue à Montréal le 17 août dernier, réunion du syndicat à laquelle 118 personnes sur 1500 participaient. A cette réunion, le président du SEB, Jean-Claude Dion, a présenté une résolution d'appui au SCFP; cette résolution a été adoptée par 77 voix contre 41. Ce qui a fait dire à un membre de ce syndicat que c'est par 77 voix contre 41 que Dion a vendu son syndicat au SCFP. Si tel est l'appui dont parle Thiébaudeau, on peut douter également de l'appui que les autres syndicats auraient accordé au SCFP.

Les syndicats affiliés à la CSN sont prêts à la lutte et nous pourrions reparler bientôt du travail qui se fera dans le domaine de l'électricité au cours des prochaines semaines, surtout à la suite d'une session spéciale qui s'est tenue les 27 et 28 août à Québec. A cette session, à laquelle participaient environ 100 délégués, représentants de toutes les régions et permanents qui travaille-

ront à la campagne, on a fait le bilan de la situation à l'Hydro-Québec et on a établi quelles seront les lignes de force de la campagne qui s'amorce.

Disons, pour l'instant, qu'au moment de la déposition de la requête conjointe devant la CRT, la situation des effectifs (basée sur le nombre de membres des syndicats existants à l'Hydro) était la suivante :

SCFP (province) 14 locaux
comprenant 2825 membres
SEB (Montréal) 1615 membres
IBEW (Gatineau) 525 membres
IUCW (Québec) 35 membres
CSN (province) 7 syndicats
comprenant 2525 membres
<u>Total : 7525 membres</u>

C'est cette situation qu'il faut maintenant renverser : la CSN doit maintenant obtenir la majorité absolue des votes pour pouvoir représenter les travailleurs de l'Hydro.

Ajoutons pour ceux qui veulent s'intéresser de près à cette lutte, que 60% des membres non-affiliés à la CSN se trouvent dans la région de Montréal, soit 2990 membres. Dans l'Estrie, on en compte 500; dans la Gatineau, 525 en Abitibi, 250; sur la Côte Nord, 230; à Québec, 125; dans le Richelieu, 350, et en Gaspésie, 30. Pour un total de 5,000 personnes non-affiliés à la CSN et qu'il faut maintenant convaincre de l'utilité et de l'avantage que peut représenter une affiliation à notre centrale.

LA CSN GAGNE LE VOTE A VELAN ENGINEERING

La CRT a procédé au dépouillement du scrutin qu'il avait ordonné le 27 mai dernier parmi les employés de la compagnie Velan Engineering, à Montréal. Le Syndicat National des Employés de Velan (CSN) a remporté l'adhésion des employés par 193 votes contre 4 pour l'International Association of Machinists, local 631.

Le dépouillement du scrutin n'a pu se faire avant cette date, une plainte concernant ce vote ayant été déposée devant la CRT par Aldo Caluori, de l'union des machinistes. Celui-ci prétendait qu'un inspecteur de la CRT aurait dit à l'employeur que le vote avait été "positif" et qu'il serait avisé par la CRT "dans trois semaines approximativement du changement de représentation syndicale des employés" (ces employés étaient, jusqu'au vote, représentés par l'union internationale des machinistes).

Cette plainte déposée par M. Caluori avait valu à la CSN une des attaques les plus dures de M. Louis Laberge, président de la FTQ, qui avait conclu avec M. Caluori

au "patronage" de la CRT en faveur de la CSN. M. Laberge avait même déclaré que c'était le gouvernement de M. Lesage, alors au pouvoir, qui avait pratiqué un patronage pro-CSN via la CRT.

Après analyse et étude de la preuve, la CRT en est venue à la conclusion, que la plainte de M. Caluori "n'était pas fondée" et qu'il n'y avait plus lieu de suspendre les procédures sur la requête en accréditation déposée par la CSN. On a alors procédé au décompte avec le résultat que l'on sait.

"Encore une fois, une attaque de M. Laberge s'est révélée non-fondée et faite dans l'unique but de nuire à la centrale rivale et d'engendrer une lutte intersyndicale contraire aux intérêts des travailleurs concernés. Ceux-ci auront dû attendre longtemps avant de voir leur liberté confirmée par le résultat du vote", a déclaré M. Robert Sauvé, secrétaire-général de la CSN, à la suite de la décision de la Commission.

DES GAINS IMPORTANTS DANS LE TEXTILE

Le nouveau projet de convention collective à la CSN

Le nouveau projet de convention collective entre les syndicats des employés du textile affiliés à la CSN et la Dominion Textile prévoit une augmentation de salaire de .33 cents l'heure répartie sur trois ans.

Le salaire de base, qui était de \$1.58 en moyenne, passera donc à \$1.91 pour la grande majorité des employés. Il faut compter en plus du salaire de base, un boni horaire d'environ 25 pour cent. C'est donc dire que le salaire moyen, plus le boni, s'établira aux environs de \$2.20 l'heure.

L'augmentation de salaire de base est répartie comme suit : .16 cents l'heure, rétroactivement au 15 février 1966 pour la première année, .07 cents l'heure à partir du 15 février 1967, .10 cents l'heure à partir du 15 février 1968.

Les employés recevront en plus .02 cents l'heure pour leur fonds de pension.

La nouvelle convention s'appliquera à toutes les usines dont les travailleurs étaient impliqués dans les négociations, soient les usines de Sherbrooke, Magog, Drummondville, Montmorency (Moulin Ste-Anne) et St-Jean (tissus Richelieu), sauf celles

de Penman's à Coaticook et à St-Hyacinthe où certains points demeurent en négociation.

Plusieurs clauses tout à fait nouvelles font du présent projet une convention qui marque un point tournant dans les conditions de travail dans les usines de la Dominion Textile.

Une nouvelle clause d'évaluation des tâches permettra aux syndiqués de faire arbitrer tous les changements faits par la compagnie. Auparavant ce droit d'arbitrage n'existait pas pour une foule de griefs relevant des tâches.

De plus, dans l'ancienne convention, lorsque la compagnie prétendait n'avoir fait aucun changement dans les tâches mais que le syndicat était d'opinion qu'il y avait eu un changement, on pouvait faire un grief mais sans avoir recours à l'arbitrage. Maintenant non seulement il pourra y avoir grief dans ces cas, mais ils pourront aussi être portés à l'arbitrage.

Une des clauses les plus importantes de la nouvelle convention prévoit que la compagnie paiera des techniciens pour les syndicats couverts par cette négociation comme suit : un à Sherbrooke, un à Montmorency, un à Drummondville, un à Ma-

gog, un à Sherbrooke (usine Domil), un à Coaticook, et St-Hyacinthe, un à St-Jean et un au moulin Ste-Anne.

Ces techniciens seront choisis par les syndicats. Ils seront entraînés aux frais de la compagnie et payés par la compagnie.

Les travailleurs du textile ont aussi obtenu qu'il n'y ait pas de travail de nuit pour les femmes au cours de la nouvelle convention collective, même si le gouvernement provincial légifère dans le but de légaliser le travail de nuit des femmes.

NOUS RETENONS LA REQUETE

La CSN a accepté le 26 août que soit remise à plus tard l'audition de la demande en accréditation qu'elle a préparée au nom des employés des "Shop Angus" du CPR.

Ce sont les unions du rail en grève qui ont demandé au Conseil canadien des relations ouvrières de remettre à plus tard l'audition qui était fixée pour le 31 août.

Le CCRO a alors consulté la CSN et nous l'avons informé que nous acceptons la remise de l'audition.

La CSN appuie tous les grévistes du rail dans leurs revendications.

L'organisation de la CSN aux Shops Angus et à Pointe-St-Charles remonte à plus d'un an. Dans le premier cas, la demande d'accréditation a été faite en janvier et dans le deuxième, le 28 juillet.

Ce qui compte, à l'heure actuelle, c'est que les employés en grève remportent le morceau et c'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre dans cette direction.

PLACEMENTS PAR INDUSTRIE ET PAR SEXE AU CANADA EN OCTOBRE 1965.

Industrie	Hommes	Femmes	Total	Variations au regard d'octobre 1964
<u>Agriculture, pêche, piégeage</u>	8,738	1,962	10,700	825
<u>Exploitation forestière</u>	1,769	12	1,781	964
<u>Mines, carrières et puits de pétrole</u>	1,254	53	1,307	222
Métaux	853	15	868	221
Combustibles	151	24	175	19
Minéraux non métalliques	53	5	58	31
Carrières, glaisières et sablières	119	2	121	41
Prospection	78	7	85	20
<u>Industrie manufacturière</u>	18,339	7,837	26,176	612
Aliments et boissons	2,609	1,543	4,152	50
Tabac et produits	7	64	71	28
Produits du caoutchouc	234	106	340	81
Produits du cuir	295	309	604	18
Textiles (sauf vêtements)	765	418	1,183	90
Vêtements (textile et fourrure)	463	1,513	1,976	203
Produits du bois	2,687	257	2,944	615
Produits du papier	1,225	284	1,509	86
Impression, édition et industries connexes	1,112	785	1,897	555
Produits du fer et de l'acier	3,293	469	3,762	47
Matériel de transport	1,974	342	2,316	258
Produits métalliques non ferreux	651	176	827	89
Appareils et fournitures électriques	787	589	1,376	37
Produits minéraux non métalliques	767	84	851	26
Produits du pétrole et du charbon	50	9	59	23
Produits chimiques	591	327	918	112
Divers	829	562	1,391	86
<u>Construction</u>	14,771	222	14,993	153
Entrepreneurs généraux	10,297	120	10,417	349
Entrepreneurs de métiers particuliers	4,474	102	4,576	196
<u>Transports, entreposage et communications</u>	6,438	378	6,816	123
Transports	5,562	190	5,782	303
Entreposage	757	74	831	227
Communications	119	114	233	47
<u>Utilités publiques</u>	309	49	358	56
<u>Commerce</u>	11,367	5,013	16,380	413
Gros	5,085	1,395	6,480	175
Détail	6,282	3,618	9,900	588
<u>Finance, assurance et immeuble</u>	510	973	1,483	190
<u>Services</u>	9,625	12,614	22,239	1,573
Locaux	1,030	1,497	2,527	55
Administratifs	2,313	762	3,075	196
Récréatifs	413	169	642	126
D'affaires	1,218	783	2,001	266
Personnel	4,591	9,403	13,994	1,572
Grand total	73,120	29,113	102,233	1,385

SOURCE : Service national de placement, ministère du Travail.